LE NUMÉRO : 25 CENTIMES

--LA PLUS FORTE-- VENTE DE LA RÉGION
LILLE. 186. Rue de Paris
PARIS. 43. Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Egalité de Roubaix-Tourcoing

MERCREDI 9 DÉCEMBRE 1931.

BUREAUX :
ROUBAIX Téléph. 9-51 45, rue de la Gare, 45
TOURCOING Téléph. 9-85 3, rue Fidèle Lehoucq

Directeur : Eug. GUILLAUME

L'HISTOIRE INCONNUE D'UN FUSILLÉ LILLOIS

VI.

Documents et Témoignages

On s'étonne que cette histoire soit demeurée inconnue, inédite, ignorée. Elle n'était pas inconnue pour tout le monde. Aussi, dès les premiers articles de la relation de la vie du douanier GUENARD, à LILLE, ROUBAIX, WATTRELOS pendant la guerre, j'ai reçu de nombreuses visites de gens qui venaient me faire connaître des faits nouveaux, des adresses de personnes intéressantes à consulter, des documents, des photographies.

J'ai groupé dans le dossier Guenard déjà volumineux les documents les plus importants, de même que j'ai noté les témoignages les plus sérieux.

Une affiche

M. Jules **DELFOSSE**, qui fut l'ami de GUENARD, après sa libération et une longue convalescence consécutive aux duretés des prisons allemandes, entreprit d'être chauffeur de taxi.

Il se trouvait un jour d'été de l'année 1919, à **Lesquin**, lorsqu'une affiche rouge déchirée, lavée par les pluies, attira son attention. Il lut avec stupéfaction :

AVIS. — La condamnation à mort prononcée le 12 juillet 1918 par le Tribunal de Guerre de la Kommandantur impériale de Lille contre le militaire français GUENARD René qui, ayant séjourné à LILLE et ROUBAIX en vêtements civils et ayant en sa possession un revolver chargé, a commis lors de son arrestation des actions hostiles contre un membre de la sûreté allemande, a été exécuté aujourd'hui, à sept heures du matin.

Lille, le 23 août 1918.

Le Gouverneur de la Place de Lille.

DELFOSSE se remémora les pénibles souvenirs de guerre et comprit combien il avait été injuste vis-à-vis de GUENARD, dans l'ignorance où il se trouvait à **Loos** des faits qui avaient motivé sa condamnation à mort.

Dans les archives municipales de Lille

Grâce à l'extrême obligeance de MM. **Doyennette**, chef de service à l'Hôtel de Ville de Lille et **Duhayon**, archiviste, j'ai retrouvé des documents intéressant l'exécution de GUENARD.

Dans les notes journalières que M. ASSOIGNION, secrétaire général de la Mairie pendant la guerre, destinait aux conseillers municipaux, j'ai relevé celles-ci :

« **NOTE DU 23 AOUT 1918. — UN DOUANIER FUSILLÉ. — Le douanier Aurèle GUENARD, de Wattrelos, âgé de 39 ans, a été amené ce matin de l'Abbaye de Loos à la Citadelle pour y être fusillé. Ce malheureux avait été arrêté en possession d'un revolver, place de la République, il y a huit mois environ et avait été condamné à mort, le 12 juillet, pour rebellion et espionnage. Sa femme est à Holminden. — Signé : ASSOIGNION.**

NOTE DU 25 AOUT 1918. — L'EXÉCUTION DU DOUANIER GUÉNARD. — L'exécution du douanier Guénard a été portée à la connaissance du public par l'affiche suivante. (Cachet de la Mairie).

Le Bulletin de Lille n° 316, du 25 août 1918, reproduit le texte de l'affiche rouge qui fut d'ailleurs placardée dans la région à plusieurs centaines d'exemplaires.

L'acte de décès

Il était intéressant de connaître l'acte de décès de Guénard. En voici le texte :

« Le 23 août 1918, à 6 heures du matin, Aurèle-Ulysse GUÉNARD, né à Charleville (Ardennes), le 9 février 1879, douanier, domicilié à Wattrelos (Nord), Caserne de la Douane, fils de Henri-Nicolas Guénard et de Aurella-Eléonore Machaux, domiciliés à Charleville (Ardennes), époux de Jeanne-Marie-Louise MICHEL est décédé à la Citadelle : « Mort pour la France ». Dressé le 23 août 1918, 15 heures, sur la déclaration de Henri Fequet, 40 ans, chef à la Direction des Douanes et de Fernand Caudmont, 49 ans, contrôleur des Douanes, domiciliés à Lille, qui, lecture faite, ont signé avec Nous : Charles RÉMY, adjoint au Maire, etc...

Des faux cachets

Il est juste de rappeler ici la mémoire d'un héros de l'occupation : le Lillois M. Gaston SAUDEMONT, qui est mort à **Lille** en 1922, après une terrible maladie contractée en captivité.

M. G. SAUDEMONT était graveur sur métaux et son habileté était telle qu'il réussit à imiter parfaitement les cachets dont se servaient les généraux allemands et les formations ennemies. Il en reproduisit plus de cent pour les fausses pièces d'identité de GUÉNARD, que lui fabriquait M. DELPLANQUE, actuellement voyageur de commerce et demeurant 135, rue d'Arras, **Lille**. M. DELPLANQUE se trouva en cellule près de GUÉNARD, à **Loos**. Ils purent communiquer à l'aide de petits coups frappés au mur, suivant le système du télégraphe Morse.

En 1916, M. Gaston SAUDEMONT fut dénoncé par un ami qui, croit-on, dénonça aussi GUÉNARD, mais, jusqu'à plus ample informé, la délatrice serait une femme qui tenait un café rue Léon-Gambetta, à **Lille**, laquelle avait des accointances avec SCHWARTZ.

Il est une correspondante anonyme que je voudrais connaître et qui me fait des révélations sensationnelles au sujet de la dénonciation.

Des témoins sérieux

M. CAUDMONT, actuellement contrôleur-chef des Douanes, à **Lille**, a confirmé au cours d'une interview qu'il m'a accordé, certains points de détail. Il assista avec M. **PÉQUET**, présentement Directeur des Douanes à **Sarrebrück**, au transfert du corps de GUÉNARD, depuis la Citadelle jusqu'au Cimetière du Sud où il repose maintenant.

Le dossier du douanier GUENARD est introuvable aux archives de la Direction, rue des Jardins, à **Lille**. C'est bien dommage. Il en reste un embryon où j'ai lu que ce vaillant douanier a obtenu la **Médaille Militaire, à titre posthume**, en 1922. (« Journal Officiel » du 6 mai 1922).

J'ai trouvé la trace des passages de GUÉNARD, à **Lille**, rue Caumartin, rue Boucher de Perthes, rue du Maire André et 1, rue Manuel. C'est à cette adresse qu'il habitait au moment de son arrestation. Il était obligé de changer souvent de quartier pour dépister la surveillance allemande.

Mme Louise Guénard

La veuve de ce héros est actuellement lingère au Ministère des Finances, à **Paris**. Mme L. GUÉNARD-MICHEL vient tous les ans à **Lille**, à la Toussaint, accomplir avec son fils ALBERT un pieux pèlerinage. Elle rend visite au café « Au Mont Cassel ». Elle ne revoit pas sans émotion le trou fait par la balle de revolver au moment de l'arrestation de GUÉNARD, puis elle va au Cimetière du Sud entretenir la tombe de son courageux mari. Elle a fait poser naguère au pied de la croix, une grande plaque portant toutes indications relatives à la mort de GUÉNARD et la photographie du douanier.

Témoignages de dernière heure

Un dame de la rue Colbrant qui désire ne pas se faire connaître, a caché GUÉNARD chez elle, 44 bis, rue Léon Gambetta. A la veille de la Noël 1916, elle sauva, avec la complicité d'un soldat allemand de bonne composition qui s'appelait POHTS, le douanier GUÉNARD et sa femme, qui durent se cacher sur le toit, dans la neige.

Elle affirme que la dénonciation a été commise par la cabaretière de la rue Gambetta, que le Conseil de Guerre français condamna, d'ailleurs.

Ce témoin cacha aussi le caporal BRICLAIR Gaston, du 8e R. I., qui fut le compagnon de GUÉNARD au début de la guerre. Tous les deux remplirent autour de Lille, un rôle de « franc-tireur ».

Un détail essentiel : Après l'arrestation de GUÉNARD, cette dame fut accusée de lui avoir fourni le revolver. Conduite à **Loos**, elle fut confrontée avec GUÉNARD, après quoi elle fut relâchée.

M. NOPENAIRE, 29, boulevard d'Halluin, à **Roubaix**, qui était pendant la guerre attaché au Service secret du G.Q.G. des Armées Britanniques, certifie que GUÉNARD acheminait en Hollande des plis secrets.

Schwartz expie

Le trop fameux policier-espion Paoli SCHWARTZ, bien connu des Lillois, et qui arrêta Guénard, était recherché depuis 1915 par la Sûreté Générale française. Il fut arrêté le 27 février à **Kehl** par l'inspecteur de police aux armées **Fred Lidoef**, actuellement commissaire de police à **Tourcoing**.

A gauche : Le policier-espion au service des Allemands, Paoli SCHWARTZ, lors de son arrestation à KEHL par M. LIDOEF, actuellement commissaire de police à TOURCOING, que l'on voit à droite.

SCHWARTZ était condamné à mort par contumace. Il fut jugé en 1920 et purge présentement une peine de 20 ans de travaux forcés à l'**Ile du Diable**.

— Il sera intéressant de lire les lettres que GUÉNARD écrivait de sa prison, avant sa mort héroïque.

FRED.

.....

Pour suivre : **La correspondance de Guénard.**

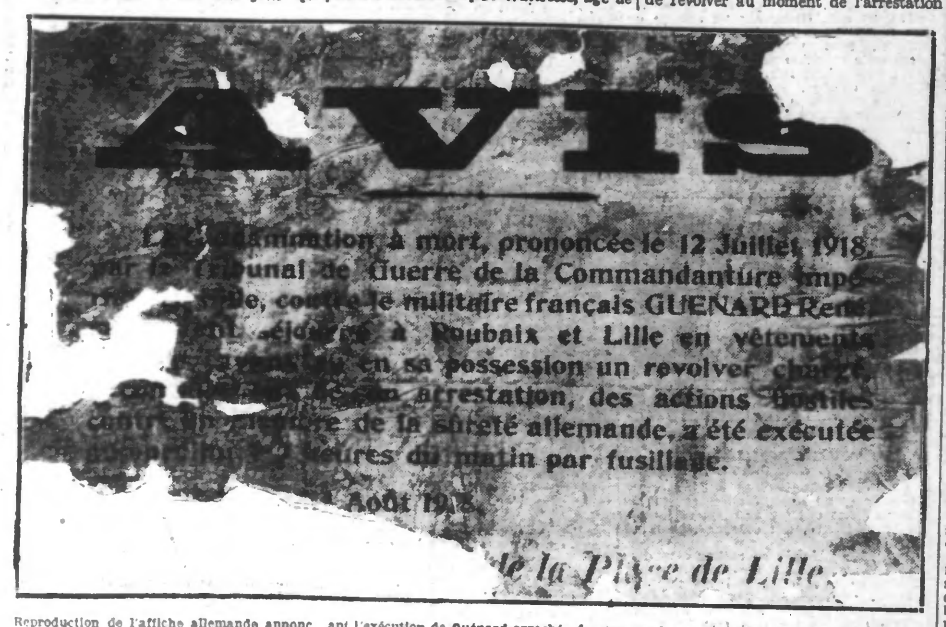

Reproduction de l'affiche allemande annonçant l'exécution de **Guénard** arrachée du mur sur lequel elle avait été placardée à **Lesquin**

LE RÉVEIL ILLUSTRÉ EST PARU

IL PUBLIE :

Une histoire pour les petits : **La revanche du Colporteur.** — Une petite enquête sur la **Destinée.** — Des curiosités. — Un roman cinéma : **Pas sur la bouche.** — La vie du cinéma : **Artistes d'Hollywood chez eux.** — Un conte d'action : **Courage de femme.** — Au fil des jours. — Rions. — Fantaisies. — Jeux d'esprit, etc...

Voir également ses photos d'actualité sur : Une étoile qui vient de s'éteindre : **Lya de Putti.** — Un coup d'œil sur la Mode. — Deux bons copains. — Un docteur qui fait renaître les yeux. — Ce pauvre Tom Mix. — La campagne antituberculeuse en Belgique. — A l'Exposition de New-York. — Chez les Indiens du Western Canada. — Le tour du monde en voiturette, d'un Américain, etc.

Dans son prochain numéro, qui paraîtra le **mercredi 16 décembre**, le « REVEIL ILLUSTRE » réserve à ses lecteurs

UNE SURPRISE

Le numéro de 16 pages
0 fr. 35

Le demander à tous nos vendeurs et dépositaires

APRÈS UN HORRIBLE CRIME DE LA GUERRE

On recherche, dans le Pas-de-Calais, un ex-adjudant autrichien qui, sur l'ordre de son capitaine, fit enterrer vivant un petit bébé, en Serbie

Une nouvelle horreur parmi les atrocités de la guerre !

Il y a quelques jours, nous avons publié une photographie suggestive d'un pauvre bébé coréen de deux ans, à qui des soldats chinois fugitifs coupèrent les doigts.

Il y a dix-sept ans, des soldats autrichiens, violant le territoire serbe, tuaient tout sur leur passage et enterraient vivant un pauvre marmot de quelques semaines, qui vagissait auprès du cadavre de sa mère.

UN PEU D'HISTOIRE

L'attentat de Sarajevo était vieux de plusieurs mois ; la guerre était déclarée. Déjà, le 29 juillet 1914, les premiers coups de canons retentissaient à la frontière serbe ou plutôt sur Belgrade, la capitale. Les Serbes firent sauter le pont de Semlin, sur la Save, que les Autrichiens essayèrent à trois reprises de franchir ainsi que le Danube, mais en vain. Les Serbes dirigeaient leurs attaques principalement vers la Drina.

Le plan de l'état-major autrichien était d'envahir la Serbie par l'Ouest et de surprendre par une marche rapide l'armée serbe dans la période de mobilisation. Devancés dans ces projets, les Autrichiens essuyèrent de sanglantes défaites.

Devant un adversaire supérieur en nombre, les Serbes durent évacuer Belgrade et, dès le 15 août, les deux rivières de la Save et de la Drina étaient franchies sur des pontons et des barques. Les Austro-Hongrois marchaient vers Valiero, centre de la défense serbe. Le gouvernement serbe recevait les plus tragiques nouvelles : Chabatz et Loznitza incendiées maison par maison, partout les habitants tués par centaines.

L'armée autrichienne, à la suite de revers sérieux infligés par l'armée serbe, ne tarda pas à prendre sa revanche et à réparer sa défaite. En septembre, les armées autrichiennes devaient passer une nouvelle fois la Save et la Drina et refouler la brave armée serbe jusque dans les montagnes.

UN SPECTACLE ÉPOUVANTABLE

Après ce court historique du début de la guerre en Serbie, passons au drame qui, dix-sept ans plus tard, devait rappeler d'aussi mauvais souvenirs.

Il y avait dans cette armée, au 78e régiment d'infanterie autrichienne, à la 9e compagnie, un adjudant, Nikolas Loukitcha, actuellement âgé de 44 ans. Cet adjudant assermenté de l'armée

L'ex-adjudant autrichien NIKOLAS **LOUKITCHA** recherché dans le Pas-de-Calais

active était caserné au 41e régiment d'infanterie, à Ossek (Autriche). Il partit en campagne contre la Serbie avec la 9e armée autro-hongroise et participa aux combats sur la Drina, aux environs de Tsrni-Verh, près de Loznitsa.

Le 11 septembre 1914, l'adjudant autrichien commandait une corvée, alors que son régiment était au repos, et s'était mis en quête de trouver de quoi accomplir sa mission de la meilleure façon. Il visita les maisons à l'arrière de la ligne de front et devant l'une d'elles, après avoir fouillé du regard à travers la vitre, s'arrêta interdit.

L'adjudant avait devant les yeux un spectacle horrifiant, épouvantable. Les habitants de la maison avaient été assassinés par les hordes autrichiennes tuant tout dans leur fureur. Un homme et une femme étaient couchés sur le sol de terre battue, rigides, cadaveriques, plongés dans un flot de sang coagulé et noirâtre. Horreur sans nom ! un enfant de quelques semaines avait été épargné et se mouvait de ses petits membres sur les deux cadavres, geignant, vagissant, mourant de faim. Le bébé était agrippé au corsage de sa mère et cherchait d'instinct à trouver le sein nourricier.

UNE SINISTRE BESOGNE

Les soldats pénétrèrent dans cette maison d'horreur et de mort. Le capitaine Prohaska prévenu de cette macabre et émouvante découverte arriva, hautain et impératif.

— Vous allez m'enterrer ces cadavres tout de suite.

— Et l'enfant ? questionna l'adjudant.

— Le marmot, eh ! bien, vous l'enterrerez avec eux.

Sinistre besogne.

On creusa une grande fosse. Les soldats autrichiens, commandés par l'adjudant Loukitcha, jetèrent d'abord le père, puis ils couchèrent la femme et, exécutant l'ordre infâme du capitaine, l'adjudant autrichien y jeta l'enfant vivant ! Après, l'on combla la fosse.

.....

(Lire la suite en quatrième page)

LA CAGE D'ACIER — par — Maurice LANDAY

tel est le titre de l'angoissant roman d'amour et d'étranges aventures que nous publierons incessamment.

LA GARE DE PASSAGE DE LILLE

LE PROJET DE LOI LA CONCERNANT A ÉTÉ DÉPOSÉ HIER SUR LE BUREAU DE LA CHAMBRE

Nous avons annoncé la semaine dernière que, conformément aux propositions faites il y a un an par M. Roger Salengro et renouvelées à la dernière session du Conseil général du Nord, en accord avec M. Albert Mahieu, président, des démarches avaient été faites à Paris, auprès du président du Conseil, du ministre des Travaux publics et du ministre des Finances en vue de réaliser avec le concours de l'Etat de grands travaux dans le département du Nord.

Cette démarche avait été rendue plus urgente par l'extension du chômage. On sait qu'il s'agissait d'obtenir plus particulièrement du Gouvernement, des engagements en ce qui concerne les projets de transformation du système ferroviaire de l'agglomération lilloise et d'aménagement de la Métropole du Nord, projet dont notre journal a, depuis plusieurs années déjà, démontré l'intérêt et l'urgence.

M. Laval, président du Conseil, donna son agrément aux projets de travaux du port de Dunkerque et de transformation du système ferroviaire de l'agglomération lilloise, et promit de déposer au plus tôt le projet de loi ayant trait à ces travaux.

D'autre part, MM. **Deligne**, ministre des Travaux publics et **Flandin**, ministre des Finances, se dirent d'accord au sujet des propositions présentées qui rentrent dans le cadre du projet de l'outillage national et toute diligence fut faite pour le dépôt du projet de loi.

Le dépôt du projet

Nous avons appris hier que le Gouvernement avait déposé à la fin de la matinée sur le bureau de la Chambre le projet de loi tendant à autoriser la Compagnie du Nord à transformer en gare de passage la gare de Lille.

LES INCIDENTS DU TROCADÉRO

ont donné lieu hier à un débat très vif à la Chambre des Députés

Le renvoi à la suite pour lequel le gouvernement avait posé la question de confiance, voté par 324 voix contre 266

La Chambre a repris hier la discussion du projet sur la taxe à l'importation. Après avoir entendu plusieurs orateurs, et l'exposé de M. Flandin, l'assemblée a décidé, sur la demande de M. Ernest Lafont, de renvoyer pour avis le projet devant la Commission de l'Agriculture.

L'interpellation de M. Albertini, à propos des douaniers révoqués fut renvoyée à la suite, ainsi que celle de M. André Berthon, à propos d'un militaire condamné pour propagande communiste.

L'interpellation de MM. Deyris et Thibaut sur les incidents du Trocadéro donna lieu à un très vif débat, fertile en incidents, et M. Taittinger se fit rappeler à l'ordre par le président.

Finalement, le renvoi à la suite, pour lequel le Gouvernement avait posé la question de confiance fut voté par 324 voix contre 266.

LA TAXE A L'IMPORTATION

La suite de la discussion du projet tendant à modifier le taux de la taxe à l'importation et à compenser la taxe sur le chiffre d'affaires qui pèse sur les marchandises d'origine française, est revenue hier matin devant la Chambre.

Cette taxe à l'importation n'étant que de 2 % n'est pas équivalente à la taxe sur le chiffre d'affaires qui, par cascade, peut atteindre 10 %.

La Commission propose donc, d'accord avec le gouvernement, de fixer cette taxe d'importation à 2 % pour les produits bruts, à 4 % pour les produits ou objets semi-ouvrés, à 6 % pour les produits ou objets fabriqués. Le projet au point de vue fiscal rapportera 400 millions au budget de 1932.

M. Cachin. — Pour neuf mois.

M. Lamoureux. — Oui, c'est-à-dire 600 millions pour une année entière.

M. Tasso, rapporteur de la Commission du Commerce, émet un avis nettement défavorable au vote du projet tel qu'il est rédigé et s'élève contre ces mesures déguisées de protectionnisme.

Il fait remarquer que le projet de loi n'a pas fixé les organismes qui seront consultés ni les catégories d'objets produits bruts, semi-ouvrés, fabriqués. Ce projet a pour but seulement de récupérer sur les échanges commerciaux une somme de 600 à 700 millions pour combler le déficit budgétaire.

MM. Roux-Freissineng, Ricci et **Outtell** parlent dans le même sens. Ils manifestent leur étonnement de voir les produits coloniaux traités comme les produits venant de l'étranger.

M. Durand, président de la Commission du Commerce, est persuadé que le vote du projet aurait de très graves conséquences pour notre commerce.

M. Cachin fait remarquer que, la loi voulée, les taxes douanières seraient portées à 750 millions par mois, ainsi les travailleurs seraient de nouveau durement atteints.

MM. Béronger et Daladier sont également hostiles au projet. M. Daladier montre que l'impôt nouveau sera finalement payé par le consommateur français, déjà accablé de charges. En outre, on fera naître à l'étranger des sentiments de défiance. Y aura-t-il plus de travail pour les chômeurs ? Ce n'est pas certain. Au contraire, la ruine des exportations de nos produits fabriqués ouvrira d'autres sources de chômage.

La suite du débat est ensuite renvoyée à 15 heures et la séance est levée à 11 h 55.

L'EXPOSE DE M. PIETRI, MINISTRE DU BUDGET

L'après-midi, on entend **M. Gourrat**, député du Lot-et-Garonne, qui signale la détresse de l'industrie du liège, causée par la concurrence étrangère, et réclame un coefficient raisonnable pour le relèvement de la taxe.

M. Guichard, hostile au projet, parle en faveur de la protection des fruits et primeurs français.

M. Henri Le Mire donne l'avis favorable de la Commission des douanes.

M. Piétri, ministre du Budget, rappelle que la taxe sur le chiffre d'affaires est appliquée deux, trois, quatre et jusqu'à dix fois à un même objet, tandis que la taxe à l'importation, qui a pour but de compenser la taxe sur le chiffre d'affaires, ne constitue qu'un seul prélèvement.

Le projet n'est donc pas contraire aux ententes commerciales. Il y a inégalité au profit de l'objet importé si la taxe à l'importation n'est pas relevée. Si, après dix années d'application de cette taxe, on se préoccupe de faire disparaître l'inégalité avec le chiffre d'affaires, c'est parce que la balance commerciale, qui était favorable, est devenue déficitaire et parce que la transformation de la taxe sur le chiffre d'affaires a été plus lente qu'on le pensait il y a dix ans. Le ministre affirme que les décrets qui fixeront les catégories de produits finis, semi-ouvrés et matières premières seront très libéraux, en ce sens que l'on tendra plus vers la catégorie la moins taxée que vers la catégorie la plus taxée.

Le remaniement de la taxe à l'importation est la taxe qui sera la moins incidente, la moins pénible aux contribuables, et **M. Piétri** demande le vote du projet.

Le projet renvoyé à la commission de l'Agriculture par 325 voix contre 261

M. Aloïde Delmont évoque les accords commerciaux avec les pays étrangers. Selon l'orateur, le projet provoquerait un conflit. Il tend, de plus, à frapper des mêmes droits les produits coloniaux.

M. Piétri déclare que ces produits échapperont à cette taxation.

M. René Brunet, député de la Drôme, mandaté par le parti socialiste, vient également combattre le projet, puis **M. Ernest Lafont** demande le renvoi du projet à la commission de l'Agriculture, qui n'a pas été appelée à donner son avis.

M. Piétri et **M. Lamoureux**, au nom de la commission des Finances, s'y opposent, mais **le renvoi est voté par 325 voix contre 261.**

M. Piétri demande alors à la commission de l'Agriculture de l'entendre aujourd'hui et il déclare qu'il demandera à nouveau, jeudi matin, la discussion immédiate de ce projet.

M. Julien Durand. — Mais jeudi matin, le Garde des Sceaux doit demander la discussion immédiate du projet, retour du Sénat, sur l'éviction des locataires commerçants et industriels.

M. Fernand Bouisson. — Les ministres se mettront d'accord, voilà tout !

LES MESURES EN FAVEUR D'AGENTS DES DOUANES RÉVOQUÉS

M. Albertin, député socialiste des Bouches-du-Rhône, demande à interpeller le gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre en faveur d'agents de la brigade des douanes révoqués à la suite de manifestations corporatives.

Le ministre du Budget. — Je demanderai le renvoi de l'interpellation à la suite, sous réserve de quelques explications que je donnerai tout à l'heure.

M. Albertin rappelle que les manifestations eurent un caractère exclusivement professionnel et demande que les agents frappés soient l'objet d'une mesure de réparation.

M. Piétri après avoir fait remarquer qu'il n'était pas ministre du Budget à cette époque, retrace les événements et dit que des sanctions justes ont été prises par les Conseils de discipline. Il ajoute qu'à son arrivée au ministère, il a envisagé un certain nombre de réintégrations mais les intéressés doivent en faire la demande. Il ne peut amnistier des agents frappés disciplinairement. Les demandes seront examinées avec bienveillance.

M. DELCOURT, député du Nord. — Ne les obligez pas à s'humilier.

M. Piétri. — Certains agents ont été condamnés, l'un notamment à huit mois de prison, pour propagande anarchiste et provocation au meurtre. Vous voyez qu'il y avait lieu d'examiner les cas individuellement.

Le renvoi à la suite de l'interpellation Albertin est ordonné.

M. Berthon, député communiste de Paris, demande à interpeller le gouvernement sur le cas du soldat Lucien Carré, condamné pour propagande communiste et envoyé, de ce fait, dans le Sud Oranais, aux compagnies de discipline.

.....

La suite en deuxième page, ainsi que le débat sur les incidents du Trocadéro.

AVEZ-VOUS LU
Notre ALMANACH
Pour 1932
Il est intéressant
Amusant Instructif
1 fr. 85
En vente partout

LE MARI MEURTRIER DE BILLY-MONTIGNY DEVANT LES ASSISES

Les jurés du Pas-de-Calais ont condamné Maurice Trock à sept ans de réclusion

Un de ces crimes stupides qui ne font que traduire une propension inquiétante à vider les différends, conjugaux ou autres, au moyen du revolver ou du couteau, si les jurés n'y emploient une juste sévérité, les discussions à conclusion tragique entre époux tomberont dans le domaine du fait-divers banal.

Le meurtrier qui comparaissait hier devant les jurés de Saint-Omer, Maurice Trock, sujet belge, âgé de 30 ans, mineur à **Billy-Montigny**, qui égorgea à coups de couteau sa femme parce qu'elle refusait de reprendre la vie commune, n'a pu donner aucune explication de son acte. Il a reconnu, sans émoi apparent, toutes les qualités de la malheureuse qu'il avait abandonnée, n'a contesté en rien qu'elle se soit toujours montrée bonne mère et bonne épouse. Alors, pourquoi ? lui a demandé le Président. Le meurtrier qui s'adonnait régulièrement à la boisson n'a su que répondre.

Maurice TROCK écoutant la déposition d'un témoin

PREMIERS DISSENTIMENTS

Maurice Trock était venu en France avec sa famille dans le courant d'août 1919 et il y était demeuré seul après le retour de ses parents en Belgique. Après être allé faire son Service militaire en Belgique, Trock revenait habiter à Billy-Montigny où il travaillait comme couvreur. Le 28 juillet 1924, il contractait mariage avec une demoiselle Marie Simon. Le 30 janvier 1926, il entrait comme ouvrier mineur au service de la Compagnie des mines de Courrières ; il travaillait de jour et était logé dans une maison appartenant à la Compagnie.

La bonne harmonie ne régnait pas dans le ménage ; la femme, de conduite irréprochable, reprochait à son mari de ne point assez songer qu'il avait une femme et deux jeunes enfants et lui faisait grief de conserver une bonne partie de ce qu'il gagnait pour se livrer fréquemment à la boisson.

Trock a reconnu que s'il remettait sa quinzaine à sa femme il conservait une grande partie des heures supplémentaires qui représentaient une moyenne de dix à quinze francs par jour. Il en faisait le pire emploi, gaspillant ces précieuses ressources dans les estaminets alors que sa femme se trouvait dans l'obligation d'aller faire des journées pour subvenir aux besoins de leur deux enfants.

La mère et les sœurs de la victime Mmes SIMON, DUFLOS et PIREZ

LA RUPTURE

C'est Trock qui la décida. N'ayant pas revu ses parents en Belgique depuis trois ans il avait projeté un voyage de quelques jours et avait obtenu de la Compagnie un congé de maladie. Il ne s'en ouvrit pas autrement à sa femme, et le 10 juin 1931 profitant de ce qu'elle était partie pour la journée, il empocha sa quinzaine et quitta le domicile avec un bagage et ses effets personnels. Il laissait sur la table de la cuisine un billet par lequel il annonçait son départ chez ses parents à Biervelde (Belgique) et que quelques jours plus tard il partirait pour le Congo belge.

Se croyant abandonnée et, faut-il ajouter, peut-être conseillée un peu vivement par ses proches, Marie Trock enleva son mobilier, confia ses enfants à ses parents et se retira chez sa sœur Germaine, à **Sallaumines**.

UN RETOUR PRÉCIPITÉ

Mais Trock, trois jours plus tard, dans la nuit du 13 au 14 juin, revenait à **Billy-Montigny**, trouvait sa maison abandonnée et vide et apprenait par ses beaux-parents que sa femme était réfugiée chez une de ses sœurs à Sallaumines. Il la rejoignit le lendemain, lui réclama une cassette et quelques objets qu'elle lui remit et demanda finalement à reprendre la vie commune. Elle lui objecta que son intempérance l'avait peu à peu excédée et qu'il l'avait trop fréquemment laissée dans la misère et dans la peine pour ajouter créance à un revirement aussi soudain. Trock n'insista pas. Dans les jours qui suivirent il tenta néanmoins de rencontrer sa femme et eut avec elle de courtes entrevues. Au cours de la dernière sa femme